



PIECE 1.9

Résumé non technique

Version approuvée le 18 décembre
2018



SOMMAIRE

<u>Introduction : le territoire</u>	<u>566</u>	<u>3. Analyse de la consommation d'espace</u>	<u>590</u>
Historique du territoire	566	3.1. Analyse de l'occupation du sol en 2012	591
La situation aujourd'hui	566	3.2. Evolution de l'occupation du sol entre 2007 et 2017	592
<u>1. Diagnostic et enjeux prospectifs</u>	<u>569</u>	<u>4. Evaluation environnementale</u>	<u>593</u>
1.1. Le diagnostic	570	4.1. Finalité de l'évaluation environnementale	594
1.1.1. Les grands messages du diagnostic		4.2. Impact du scénario retenu et incidences du SCoT sur l'environnement	594
1.1.2. Les chiffres clés		4.3. Incidences par secteur	598
1.2. Etat initial de l'Environnement	573	4.4. Incidences sur les sites Natura 2000	599
1.2.1. Paysage et patrimoine		<u>5. Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes</u>	<u>600</u>
1.2.2. Biodiversité et trame verte et bleue		<u>6. Phases de réalisation du SCoT et suivi du projet</u>	<u>602</u>
1.2.3. Ressource en eau			
1.2.4. Climat et énergie			
1.2.5. Risques et nuisances			
1.2.6. Gestion des déchets			
1.3 Les grands enjeux transversaux du P2AO	579		
<u>2. Explication des choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO</u>	<u>581</u>		
2.1. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	582		
2.2. Le Document d'Orientations et d'Objectifs	587		

Introduction :

Le territoire

Historique du territoire

Le Syndicat Mixte du SCoT du P2AO a été créé par arrêté préfectoral le 6 novembre 2013 avec pour mission de porter la démarche d'élaboration, de gestion, de mise en œuvre, d'évaluation et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le 1^{er} janvier 2015, il s'est transformé en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – loi MAPTAM du 27 janvier 2015), couvrant alors le même périmètre que le SCoT.

Des études préalables ont été engagées par le P2AO, sur lesquelles se sont appuyés le diagnostic et l'état initial de l'environnement du SCoT : un diagnostic territorial réalisé par le cabinet RCT ; une étude foncière réalisée par l'EPFN dans le cadre d'une convention Région / EPFN / PETR ; une étude agricole confiée à la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

Au commencement de la procédure (2013), le périmètre du SCoT comprenait 161 communes réparties au sein de 10 intercommunalités :

- Communauté de Communes du Pays du Camembert,
- Communauté de Communes de la Région de Gacé,
- Communauté de Communes des Courbes de l'Orne,
- Communauté de Communes du Pays d'Argentan,
- Communauté de Communes de la Vallée de la Dives,
- Communauté de Communes de la Plaine d'Argentan Nord,
- Communauté de Communes du Pays du Haras du Pin,
- Communauté de Communes des Vallées du Merlerault,
- Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche,
- Communauté de Communes du Canton de la Ferté-Fresnel.

La situation aujourd'hui

Depuis 2013, des fusions de communautés de communes ont eu lieu, et le P2AO est aujourd'hui composé de trois intercommunalités, à savoir :

- La Communauté de Communes d'Argentan Intercom, issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Argentan, de la Vallée de la Dives, de la Plaine d'Argentan Nord, des Courbes de l'Orne et du Pays du Haras du Pin,
- La Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays du Camembert, de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault,
- La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, issue de la fusion des Communautés de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche et du Canton de la Ferté-Fresnel.

Le 1^{er} janvier 2018, les communes de Fay et Mahéru ont quitté la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour intégrer la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.

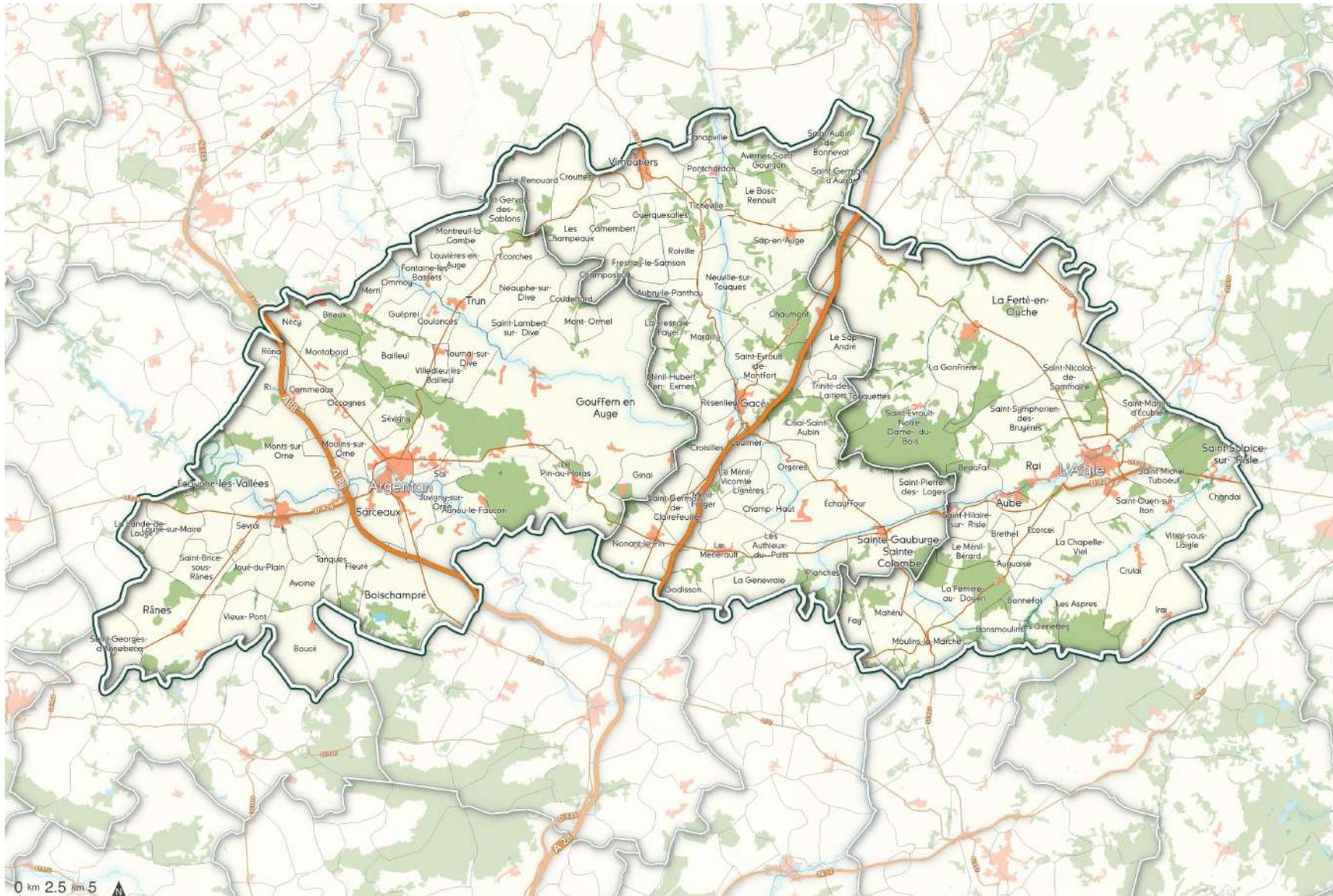
Plusieurs fusions de communes se sont également réalisées depuis le lancement de l'élaboration du SCoT, donnant naissance aux communes nouvelles de :

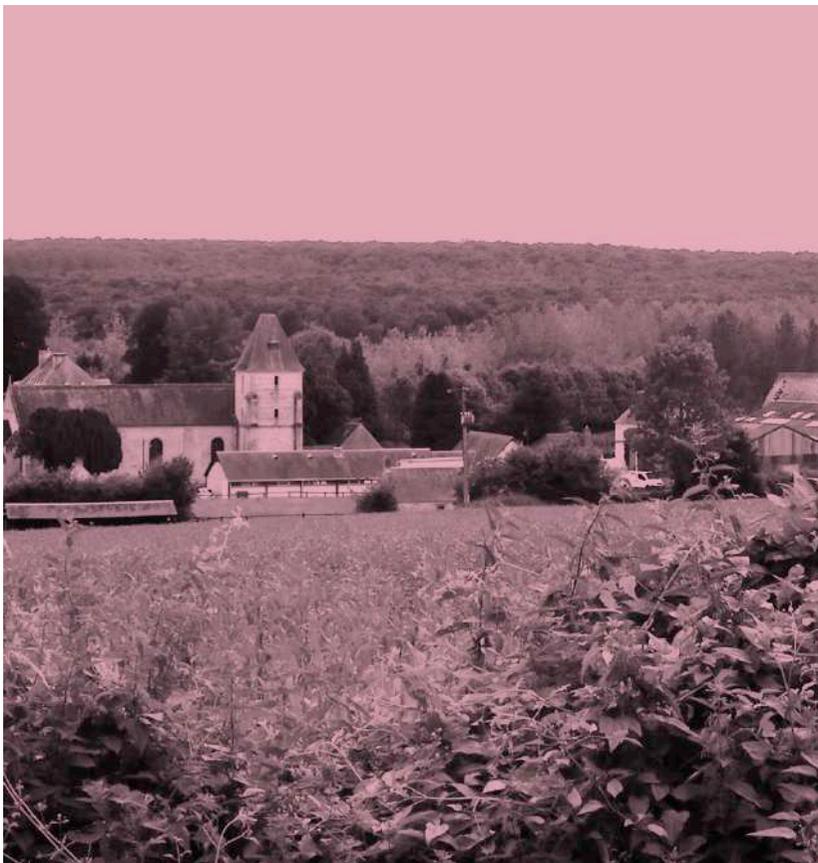
- Bois Champré, issue de la fusion en 2015 de Saint-Christophe-le-Jajolet, Vrigny, Marcei et Saint-Loyer-des-Champs,
- La Ferté-en-Ouche, issue de la fusion en 2016 de Saint-Nicolas-des-Laitiers, Bocquencé, Anceins, Gauville, Villers-en-Ouche, Monnai, la Ferté-Frénel, Heugon, Glos-la-Ferrière et Couvains,
- Ecouché-les-Vallées, issue de la fusion en 2016 de Serans, Batilly, Loucé, La Courbe, Ecouché et Saint-Ouen-sur-Maire, puis de Fontenai-sur-Orne en 2018,
- Sap-en-Auge, issue de la fusion en 2016 du Sap et Orville,
- Gouffern-en-Auge, issue de la fusion en 2017 de Avernès-sous-Exmes, Saint-Pierre-la-Rivière, Urou-et-Crennes, Exmes, Courménil, Silly-en-

Gouffern, Aubry-en-Exmes, Fel, Le Bourg-Saint-Léonard, Chambois, Omméel, La Cochère, Villebadin et Survie,

- Monts-sur-Orne, issue de la fusion en 2018 des communes de Goulet, Montgaroult et Sentilly.

Le SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche comprend donc aujourd'hui 127 communes, réparties au sein des 3 Communautés de Communes précitées.





I. DIAGNOSTIC ET ENJEUX PROSPECTIFS

1.1 : Le diagnostic

1.1.1. Les grands messages du diagnostic

- Un territoire englobant quatre espaces, structurés autour d'Argentan, de Vimoutiers, de Gacé et de l'Aigle.
- Une richesse écologique et paysagère, comme en témoignent les nombreux périmètres de protection et de gestion qui s'y inscrivent.
- Une conjonction de différents risques (inondations, marnière...)
- Une pluralité d'activités agricoles (élevage, polyculture...)
- Des ressources économiques plurielles, entre industrie, agriculture et services, révélateurs des orientations différenciées des 3 « pétales » du P2AO.
- Une pression foncière et immobilière différenciée selon les espaces du SCoT, avec un cœur de territoire et une frange est aux prix moyens plus élevés, découlant respectivement de la présence de résidences secondaires et des pressions franciliennes.
- Une couverture numérique inégale sur le territoire, délicate en son cœur.
- Des ressources abondantes, mais nécessitant une gestion attentive (eau, déchets...)
- Une sensibilité normande du bâti par endroits affaiblie par une standardisation des constructions, une faible intégration environnementale et paysagère des lisières urbaines.
- Des pressions sur le bocage, dues à la crise de l'élevage, les difficultés de reprise des exploitations, le développement des cultures céréalières.
- Un repli démographique dû à des évolutions négatives du solde migratoire et du solde naturel.

- Un vieillissement de la population, appelant à un renouvellement générationnel des ménages.
- Un emploi structurellement et conjoncturellement en baisse.
- Un territoire multipolaire, de proximité, comme en témoigne son maillage d'équipements et de services.
- Une inscription dans un réseau routier et ferroviaire qui renforce les liens entre le littoral normand et les Pays de la Loire.
- Des productions agricoles de qualité (AOP) qui reflètent l'identité normande du P2AO.
- Une présence de grands groupes industriels attirés par l'écosystème industriel existant, la main d'œuvre de qualité et la connexion aux infrastructures routières.
- Une moindre dépendance aux énergies fossiles et un fort potentiel en termes d'énergies renouvelables (éoliens, bois énergie...)
- Des coopérations externes pouvant être envisagées dans la filière agroalimentaire et dans la filière équine, grâce à la présence de pôles de compétitivité dans les agglomérations voisines.
- Un potentiel touristique encore insuffisamment exploité aujourd'hui.

1.1.2. Les chiffres clés

Territoire

- 127 communes, 1 805 km²

Démographie

- 76 680 habitants en 2012 ;
- - 871 habitants entre 2007 et 2012 (un rythme de -0,23% par an en moyenne) ;

- Une population âgée, avec un indice de jeunesse de 0,79 (79 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus), contre 0,80 dans l'Orne et 1,12 pour le SCoT voisin Eure, Avre et Iton ;
- 2,19 personnes par ménage en 2012, soit le même ratio que l'Orne.

Habitat

- 42 582 logements en 2012, dont 79,6% de résidences principales (33 895 logements), 10,8% de logements vacants (4 081 logements) et 9,6% de résidences secondaires ;
- Les résidences principales en 2012 sont à 78% des maisons (26 247) et à 22% des appartements (7 414) ;
- Une offre de logements locatifs sociaux concentrée à 48% à Argentan et 20% à l'Aigle ;
- 2 752 logements commencés entre 2004 et 2013, très majoritairement individuels,
- Entre 2007 et 2012, 250 logements ont été commencés par an en moyenne. Afin de maintenir le niveau de population en présence sur le territoire, 322 logements auraient été nécessaires. A même rythme de construction, le P2AO ne peut ainsi ni maintenir son niveau de population, ni accueillir de nouveaux ménages sur le territoire.

Commerce

- 2 552 emplois salariés relèvent des activités de commerce en 2014 ;
- Une offre en grande et moyenne surfaces commerciales de près de 121 000 m² de surface de vente en 2014, dont 42% est localisée sur la commune d'Argentan.

Equipements et services

- 2 458 équipements en 2014, soit une densité de 32,1 équipements pour 1 000 habitants (31,7 dans l'Orne, 29,1 pour le SCoT voisin Eure, Avre et Iton) ;
- Une offre d'équipements qui répond avant tout aux besoins quotidiens (77% de l'offre globale sont des équipements de proximité).

Infrastructures et mobilités

- Une bonne accessibilité routière : A28 entre Rouen et Tours, A88 entre Sées et Caen, un maillage fin de routes départementales ;
- Deux lignes ferroviaires desservant 7 gares : Paris-Granville et Caen-Tours.

Emploi

- 28 502 emplois en 2012 ;
- Un repli de long terme de l'emploi : - 3 523 emplois entre 1975 et 2012, dont - 1 057 entre 2007 et 2012 ;
- Une activité économique principalement tournée vers les services (66% des emplois), mais un ADN agricole et industriel toujours présent (respectivement 6 et 19% des emplois).

Niveau d'activité

- Un taux d'activité des 15-64 ans de 70%, soit 32 361 actifs en 2012 (contre 71% pour l'Orne) ;
- Un taux d'emploi des 15-64 ans en légère baisse : de 61% en 2007 à 60% en 2012 (27 853 actifs occupés), contre 63% à l'échelle de l'Orne ;
- Un taux de chômage des 15-64 ans en augmentation : de 12,3% en 2007 à 13,9% en 2012 (4 508 chômeurs), contre 12,4% pour l'Orne.

Indicateurs sociaux

- Une population active occupée très principalement composée d'ouvriers (32,4%) et d'employés (29,2%) en 2012. Une légère augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (respectivement +0,7% et +0,2% par an en moyenne) ;
- Des revenus fiscaux médians annuels variant de 11 300 à 24 300 €.

1.2 : Etat Initial de l'Environnement

1.2.1. Paysage et patrimoine

Préserver et mettre en valeur la richesse des paysages du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche						
Opportunités	Menaces	Enjeux	<i>Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT</i>	<i>Priorité politique locale</i>	<i>Total</i>	<i>Force de l'enjeu</i>
<p>Des paysages diversifiés et remarquables, avec des motifs naturels très présents</p> <p>Un relief marqué donnant lieu à de nombreuses vues de qualité sur le territoire</p> <p>Des silhouettes urbaines historiques dans l'ensemble encore préservées, et des architectures typiques remarquables</p> <p>Un patrimoine bâti important, mis en valeur par des classements, à poursuivre</p> <p>Une identité forte liée aux anciens Pays du territoire, et un territoire source d'inspiration artistique</p>	<p>Des pressions sur les paysages liées aux dynamiques d'évolution de l'urbanisation (banalisation des formes architecturales, urbaines et des paysages,...) et aux évolutions des pratiques culturelles (ouverture des paysages liée au développement de la céréaliculture, enrichissement des fonds de vallées,...)</p>	<p>Redynamiser les centres-bourgs en proposant une offre adaptée aux attentes de la population et notamment par une revalorisation de l'habitat et des commerces existants</p>	3	3	6	
		<p>Veiller à l'intégration des nouvelles constructions en continuité des formes urbaines traditionnelles des bourgs, et des franges urbaines</p>	3	3	6	
	<p>Des infrastructures qui marquent le paysage</p> <p>Des entrées de ville et franges urbaines de qualité hétérogène</p> <p>Des centres-bourgs en perte de dynamisme</p>	<p>Encourager une cohérence architecturale et urbaine dans les nouvelles constructions, en lien avec les caractéristiques traditionnelles des territoires du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche</p>	3	3	6	
		<p>Poursuivre la valorisation des paysages et du patrimoine du territoire en lien avec les identités liées aux Pays et à la culture locale et en la conciliant avec le développement urbain</p>	3	2	5	
		<p>Préserver et valoriser les éléments paysagers identitaires du territoire (arbres, bocage, réseau hydrographique, haras, silhouettes bâties, architectures...)</p>	3	2	5	
		<p>Dépasser les ruptures créées par les infrastructures imposantes dans le paysage et chercher à les intégrer</p>	3	1	4	

1.2.2. Biodiversité et trame verte et bleue

Préserver et renforcer la richesse de biodiversité du territoire						
Opportunités	Menaces	Enjeux	Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT	Priorité politique locale	Total	Force de l'enjeu
<p>Un territoire parsemé de cours d'eau, de zones humides, ainsi que de milieux boisés et bocagers</p> <p>Une diversité d'habitats et d'espèces importante : boisement, prairie, mare, lac, étang....</p>	<p>Un ensemble de milieux et d'espèces menacés par le développement des activités humaines</p> <p>Une qualité de l'eau dégradée</p> <p>Des milieux ouverts peu nombreux et menacés de fermeture du fait d'un défaut d'entretien</p>	<p>Concilier la préservation de la Trame Verte et Bleue avec les activités humaines et notamment les pratiques agricoles</p>	3	3	6	
		<p>Préserver les différents milieux : boisés, bocagers, aquatiques, humides et ouverts, ainsi que les espèces associées aux différentes sous-trames, et notamment les espèces menacées</p>	3	3	6	
		<p>Protéger les milieux aquatiques afin de garantir une qualité de l'eau favorable au maintien et au développement des espèces aquatiques</p>	3	3	6	
		<p>Entretenir les milieux ouverts (gestion par fauche ou pâturage), afin d'assurer leur maintien</p>	3	2	5	
		<p>Dépasser les obstacles et points de rupture de la Trame Verte et Bleue et permettre leur franchissement</p>	2	2	4	

1.2.3. Ressource en eau

		Préserver la ressource en eau et structurer sa gestion				
Opportunités	Menaces	Enjeux	Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT	Priorité politique locale	Total	Force de l'enjeu
<p>Une ressource en eau stratégique</p> <p>Une masse d'eau souterraine correspondant au bassin versant de la Touques en bon état chimique</p> <p>Des captages d'eau potable globalement protégés</p>	<p>Une ressource en eau vulnérable du fait de sa situation en tête de bassin</p> <p>Des structures de gestion multiples, à organiser entre elles</p> <p>Un réseau hydrographique globalement en moyen ou mauvais état chimique et écologique</p> <p>Un risque inondation présent sur le territoire</p>	Mieux gérer et limiter le risque inondation : maîtrise des eaux pluviales, reconquête des zones naturelles des zones d'expansion de crues, prise en compte des axes de ruissellement / érosion	3	3	6	
		Intégrer la dimension de reconquête de la qualité des cours d'eau	2	3	5	
		Améliorer la connaissance et protéger voire restaurer les zones humides et améliorer leur fonctionnalité	2	3	5	
		Sécuriser la ressource en eau potable stratégique mais vulnérable (protection des captages, lutte contre les pollutions, maîtrise des prélèvements)	2	2	4	
		Organiser la gestion de l'eau globale, optimiser les structures et les réseaux à poursuivre, tant pour l'eau potable que l'assainissement	1	1	2	

1.2.4. Climat et énergie

<i>Poursuivre l'intégration du territoire dans une dynamique de développement durable pour la gestion de l'énergie</i>						
Opportunités	Menaces	Enjeux	Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT	Priorité politique locale	Total	Force de l'enjeu
<p>Un changement climatique qui entraîne une diminution des besoins énergétiques en hiver</p> <p>Un SCoT qui peut agir sur 75 % des consommations énergétiques</p> <p>Des acteurs favorables à la voiture électrique et à l'autopartage, et un fort potentiel de développement des modes doux pour limiter l'effet de dépendance à la voiture</p> <p>Des dynamiques vertueuses en matière de maîtrise des impacts des consommations énergétiques du bâti</p> <p>Des initiatives en faveur des énergies renouvelables et un grand nombre de projets pour les années à venir</p> <p>De nombreux potentiels dans différents typologies d'énergies renouvelables</p>	<p>Changement climatique : des périodes de sécheresses impactant la santé publique et le milieu agricole, ainsi que les risques naturels (augmentation des risques d'inondation ...)</p> <p>Une augmentation des pollutions des eaux</p> <p>Une forte consommation énergétique (résidentiel et transport) et un parc automobile en augmentation et une dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens</p> <p>Une consommation importantes en énergies fossiles et nucléaires</p> <p>Une population pouvant être fragilisée par les risques de précarités énergétiques</p> <p>Une faible part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie</p> <p>Des projets en énergies renouvelables qui n'aboutissent pas toujours (éolien)</p>	Réduire les risques de précarité énergétique et améliorer la performance énergétique du parc bâti et des activités économiques	3	3	6	
		Inciter au développement de nouvelles initiatives de production / valorisation des énergies renouvelables	2	3	5	
		Réduire la dépendance des habitants aux véhicules thermiques	2	3	5	
		Disposer d'un territoire adaptable et accorder les filières économiques aux évolutions climatiques	3	2	5	
		Affirmer la valorisation de la ressource bois-énergie très adaptée au territoire (TVB, paysage, agriculture)	3	2	5	

1.2.5. Risques et nuisances

Assurer un développement intégrant les risques naturels et technologiques du territoire						
Opportunités	Menaces	Enjeux	<i>Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT</i>	<i>Priorité politique locale</i>	<i>Total</i>	<i>Force de l'enjeu</i>
<p>2 PPRI approuvés permettant de maîtriser l'exposition des personnes au risque d'inondation</p> <p>Un inventaire préliminaire pour les mouvements de terrain et marnières/cavités réalisé par le BRGM en 2003. Un plan marnière en cours de réalisation comportant un inventaire en complément du BRGM</p> <p>Un risque de mouvement de terrain et un aléa retrait/gonflement des argiles localisés à l'écart de zones urbanisées</p> <p>2 PPRT sur les 2 sites SEVESO permettant la gestion de l'exposition des population au risque industriel</p> <p>Un air de bonne qualité globalement, avec très peu de dépassement des seuils réglementaires</p>	<p>Des zones urbanisées présentant un risque d'inondation non couvertes par un PPRI</p> <p>Des risques d'inondations par nappes d'eau souterraines</p> <p>Un territoire exposé au risque de mouvement de terrain mais ne comportant aucun plan de prévention à ce sujet</p> <p>Un risque marnière difficile à évaluer</p> <p>Des sites SEVESO et pollués localisés au sein ou à proximité des espaces urbanisés</p> <p>Des axes routiers sources de nuisances sonores traversant des zones habitées</p> <p>Les secteurs résidentiel, industriel, agricole et des transports impactant la qualité de l'air</p>	Permettre l'adaptabilité du territoire et des espaces face aux risques d'inondation, et notamment limiter l'imperméabilisation des sols	3	2	5	
		limiter l'urbanisation dans les secteurs sujets aux risques et réduire la vulnérabilité des populations et biens dans les zones concernées par les risques	2	2	4	
		Poursuivre la connaissance du risque (lié aux marnières et cavités souterraines notamment), et des sites pollués et anciennement pollués	1	3	4	
		Anticiper l'augmentation des risques essentiellement naturels (inondation, mouvement de terrain) liée au changement climatique	1	2	3	
		Garantir une qualité de l'air, notamment par la maîtrise des différentes activités pouvant l'impacter (industrie, agriculture, chauffages,...)	2	1	3	

1.2.6. Gestion des déchets

<i> limiter la production de déchets et valoriser au mieux les déchets</i>						
Opportunités	Menaces	Enjeux	<i>Passerelle avec d'autres thèmes du SCoT</i>	<i>Priorité politique locale</i>	<i>Total</i>	<i>Force de l'enjeu</i>
<i>Des aménagements liés aux déchets sur l'ensemble du territoire</i> <i>Des démarches en place en faveur de la réduction de la production de déchets</i> <i>Une part de valorisation des déchets en bonne voie</i>	<i>Une organisation complexe avec plus de 4 syndicats différents</i>	<i>Poursuivre les mesures en faveur du tri des déchets</i>	1	3	4	
	<i>Une production de déchets très élevée et en hausse</i>	<i>Poursuivre les efforts réalisés en matière de valorisation matière et organique des déchets</i>	2	2	4	
	<i>Une seule destination des déchets (enfouissement) hors territoire depuis la fermeture de 2 sites sur le territoire</i>	<i>Réduire la production de déchets par habitants</i>	1	2	3	
	<i>Des objectifs du Grenelle pas encore atteints pour certains syndicats pour la production d'ordures ménagères</i>	<i>Anticiper les évolutions des déchets produits afin de s'assurer leur valorisation rapide</i>	1	1	2	

1.3 : Les grands enjeux transversaux du P2AO

- Le mode de développement : *un nouvel élan démographique et économique à trouver en s'appuyant sur ses spécificités*

La déprise démographique et économique du P2AO interroge la cible de population et d'entreprises que le territoire désire attirer afin d'inverser la tendance. Le vieillissement marqué de la population vient menacer le maintien des savoir-faire et des équipements et services en milieu rural. Il incarne néanmoins une opportunité de développement d'une silver économie, en lien avec les nouveaux usages numériques. En termes économique, un nouvel élan peut être trouvé via la consolidation de filières déjà présentes et d'avenir (agroalimentaire, équine...) liées à l'ADN agricole et industriel du P2AO.

- L'économie des flux : *des accroches externes et numériques à consolider, et des mobilités internes à fluidifier*

Entre le littoral normand, l'Axe Seine et le Grand Ouest, il s'agit pour le P2AO d'affirmer ses accroches aux dynamiques normandes en développant les coopérations et en améliorant les connexions internes et externes, mais aussi numériques. D'un territoire de flux, de passage, l'enjeu est de devenir un territoire de stock, en captant une partie de ces personnes et entreprises sur le territoire. En interne, l'accessibilité aux deux pôles d'emplois structurants d'Argentan et de l'Aigle est elle-aussi un enjeu, l'offre de mobilité pouvant être étoffée de nouveaux modes de déplacements, alternatifs à la voiture individuelles (covoiturage, TAD...) permettant dans le même temps une réduction des gaz à effet de serre.

- L'équilibre du territoire : *des polarités à renforcer sans perdre de vue la proximité*

Le caractère multipolaire du P2AO permet d'offrir aux habitants une dimension de proximité, vecteur de fidélité au territoire. Il s'agit alors de conserver cet atout tout en renforçant les pôles urbains structurants du SCoT, en particulier l'Aigle et

Argentan, porteurs de développement pour le SCoT dans son intégralité. Le bon fonctionnement des espaces de vie du territoire, espaces du quotidien, est notamment permis par des mobilités fluides et cohérentes, pouvant être améliorées par le développement des mobilités alternatives.

- La liberté de choix : *une offre de logements à adapter et des enjeux de formation et de diversification de l'emploi pour gagner en attractivité*

Afin de gagner en attractivité, l'un des enjeux pour le territoire est de proposer une offre de logements pour accueillir de nouveaux ménages et répondre aux besoins différenciés des ménages et une offre d'emplois diversifiée afin d'être en mesure d'accueillir des couples bi-actifs. Or l'offre de logements au sein du P2AO se révèle quantitativement et qualitativement insuffisante. Les emplois métropolitains sont peu représentés et l'offre de formations supérieures peu étoffée au sein du territoire, ce qui limite la liberté de choix des ménages et des jeunes désireux de continuer leurs études.

- La gestion de l'espace : *des urbanisations à maîtriser et une fonctionnalité écologique à préserver*

La valorisation de la perméabilité écologique du territoire via une trame verte et bleue permet de préserver la diversité de ses milieux et de ses espèces, par endroits menacés par l'urbanisation ou le changement d'usage des sols. Il s'agit aussi de limiter la consommation d'espaces en extension en urbanisant prioritairement les disponibilités foncières au sein de l'enveloppe urbaine. En terme de structuration globale, l'enjeu est aussi de conforter l'armature territoriale, en renforçant des polarités à même de diffuser le développement sur l'intégralité du P2AO et accroître sa lisibilité et donc son attractivité à grande échelle.

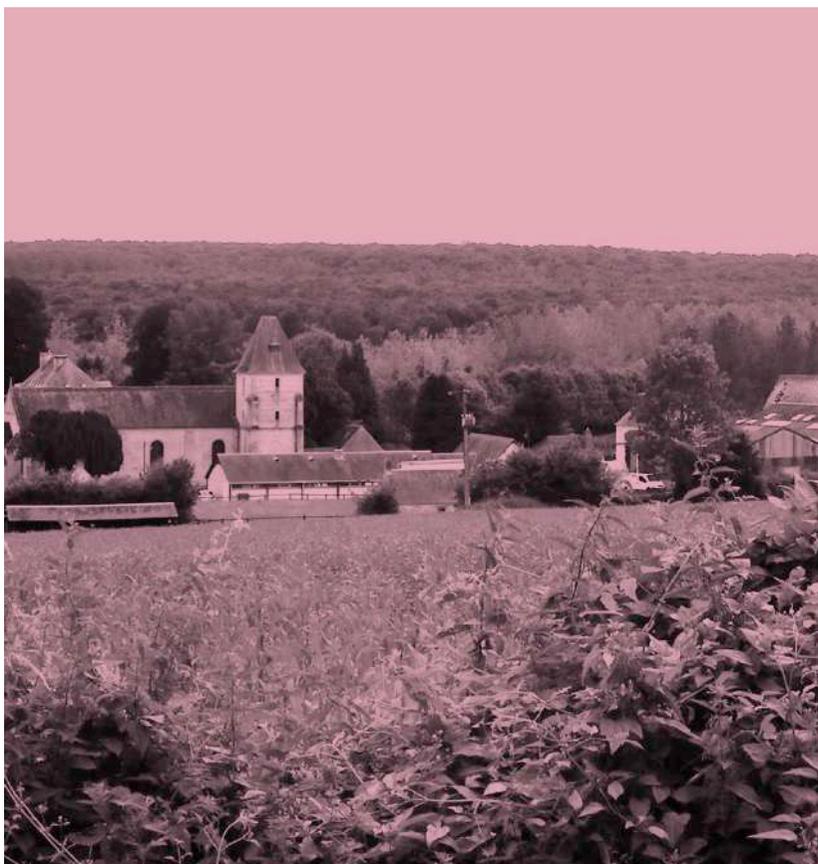
- La qualité du cadre de vie : *un bien-vivre fondé sur l'affirmation d'identités spécifiques et sur une bonne gestion des ressources environnementale*

Les identités spécifiques du territoire, issues de l'histoire et que l'on retrouve à travers de l'architecture, la structuration des bourgs, les paysages fondent l'attractivité du P2AO et doivent être guides du projet de développement. La

requalification des centralités pour en faire des espaces de sociabilité et de rencontres, leur donner un second souffle, permet également de valoriser ces espaces identitairement marqués (mise en valeur du patrimoine...). Cette qualité urbaine peut également concerner les lisières urbaines, afin d'en faire des espaces de transition soignés entre la nature environnante et les cœurs urbains. Il s'agit également d'organiser une bonne gestion des ressources (productions agricoles, eau, déchets, énergies renouvelables) sur le long terme pour maintenir un usage durable et agréable du territoire.

→ La prévention des risques : *des risques naturels et technologiques, mais aussi sociaux et patrimoniaux à prendre en compte*

Le P2AO est soumis à plusieurs risques naturels (inondations, marnières...), technologiques mais aussi sociaux à appréhender en amont des développements urbains afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens. En terme patrimonial, l'un des enjeux est d'endiguer la banalisation architecturale et les menaces pesant notamment sur le bocage, éléments d'identité fort et dans ce sens réels atouts pour le territoire.



II. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ELABORER LE PADD ET LE DOO

2.1 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

A l'interface entre le Grand Ouest et l'Axe Seine, le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche se situe à la rencontre de différentes dynamiques, auxquelles il est connecté par de grands axes de communication structurants. L'objectif central du projet de territoire porté par les élus du P2AO est d'affirmer cette position stratégique, en faisant valoir ses spécificités internes, propres à chaque espace, à chaque « pétale » du territoire.

Les différentes identités du territoire s'expriment par des architectures, des tissus économiques, des paysages, des histoires variés. Il s'agit de conserver cette pluralité au sein d'un projet de territoire unique, porté par l'ensemble des élus, pour un territoire lisible et attractif à grande échelle. Ce projet partagé a pour ambition de renforcer le poids démographique et économique du territoire en créant les conditions d'une nouvelle attractivité et ainsi inverser les tendances de déprise qui ont marqué le P2AO ces dernières années.

Ainsi, le positionnement du territoire est le suivant : « **Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine** ».

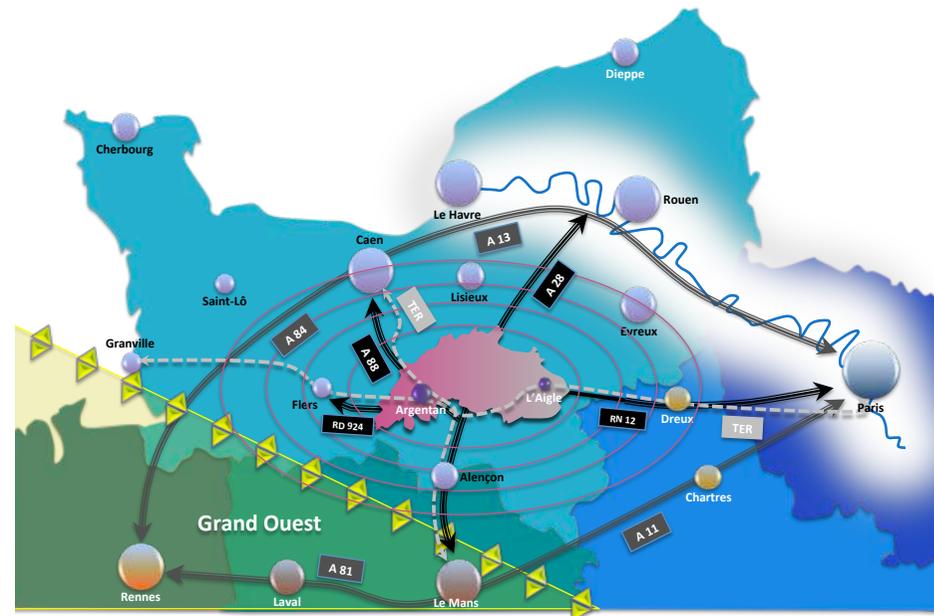
Cette stratégie demande de :

- S'organiser pour capter les flux externes et valoriser l'existant pour renouer avec un développement global, et ce notamment via l'affirmation d'une armature urbaine à même de diffuser le développement à l'ensemble du territoire, selon les capacités de chacun ;
- Modifier l'échelle de la réflexion pour une ouverture propice à une mise en situation d'interface entre les espaces de grands flux.

L'objectif est triple :

- Contribuer au développement de la nouvelle région Normandie valorisant les flux Axe Seine – Grand Ouest,
- Faire rayonner le territoire par delà son périmètre au travers de ses spécificités touristiques, productives, culturelles et patrimoniales,
- Susciter une nouvelle attractivité équilibrée à l'ensemble du territoire pour la reconnaissance d'un arrière-pays rural et normand dynamique.

Le positionnement du territoire, à l'interface entre Axe Seine et Grand Ouest



Le projet de territoire se décline en 3 axes forts :

Axe 1. Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

La dynamique de développement ne pourra bénéficier à l'ensemble des espaces du P2AO que via l'affirmation d'une armature urbaine mettant en relief les capacités de chacun et les complémentarités, pour des villes et bourgs solidaires et une diffusion équilibrée du développement, vers un redressement démographique global.

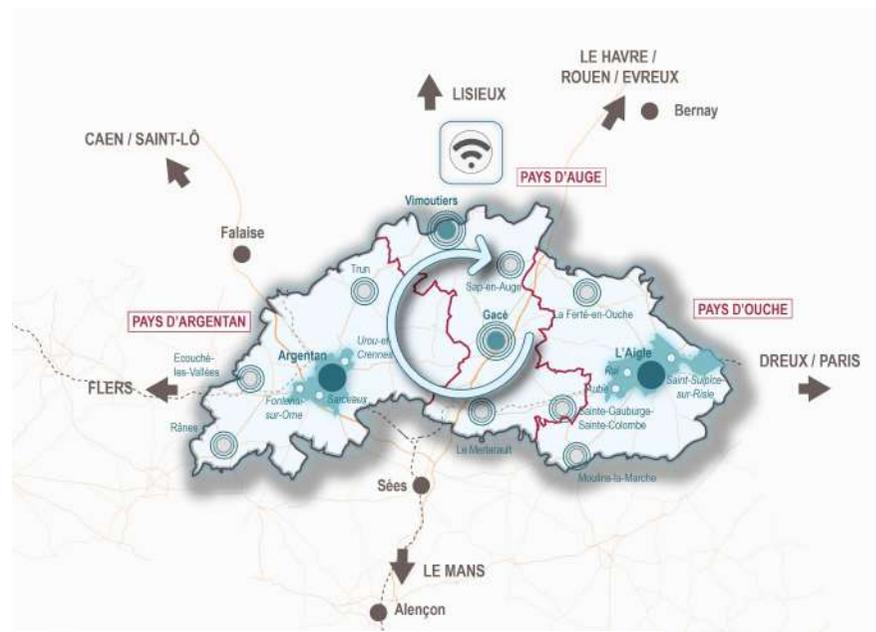
Afin d'accueillir ces nouveaux ménages, le P2AO proposera une offre de logements diversifiée et suffisante, ainsi qu'une offre d'équipements, services et commerces à même de répondre aux besoins des habitants et usagers et de conforter les espaces de vie du territoire.

L'organisation des mobilités vient appuyer cette armature, notamment via le déploiement de mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage, transports à la demande...) en lien avec les réalités de fonctionnement des bassins de vie.

Il s'agit également de renforcer les connexions vers les pôles environnants (amélioration du réseau routier et ferré, notamment de la ligne Paris-Granville), afin d'encourager les coopérations et partenariats, et fortifier ses accroches à l'échelle normande. Le déploiement du numérique à l'échelle du P2AO est également un levier pour s'inscrire dans les flux de grande échelle et accroître son attractivité.

L'ambition du territoire est aussi de maîtriser les impacts des développements urbains sur les espaces agricoles et naturels en limitant l'étalement urbain. Le P2AO entend tendre vers des urbanisations plus compactes, en priorisant notamment le développement résidentiel au sein des enveloppes urbaines (mobilisation de friches, de dents creuses...)

Axe 1 : l'armature urbaine du P2AO



-  Une armature territoriale cohérente...
 -  Les polarités urbaines majeures
 -  Les espaces imbriqués aux polarités urbaines majeures
 -  Les polarités d'équilibre centrales
 -  Les polarités d'irrigation rurales
-  ... A même d'irriguer l'ensemble des communes du territoire
 -  Une dynamique globale insufflée au territoire
 -  Les axes routiers et ferrés, connectant les communes du P2AO
 -  Une accessibilité numérique pour l'ensemble du P2AO
-  Pays d'Argentan, Pays d'Auge, Pays d'Ouche : les 3 pétales du territoire, espaces de vie

Axe 2. Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

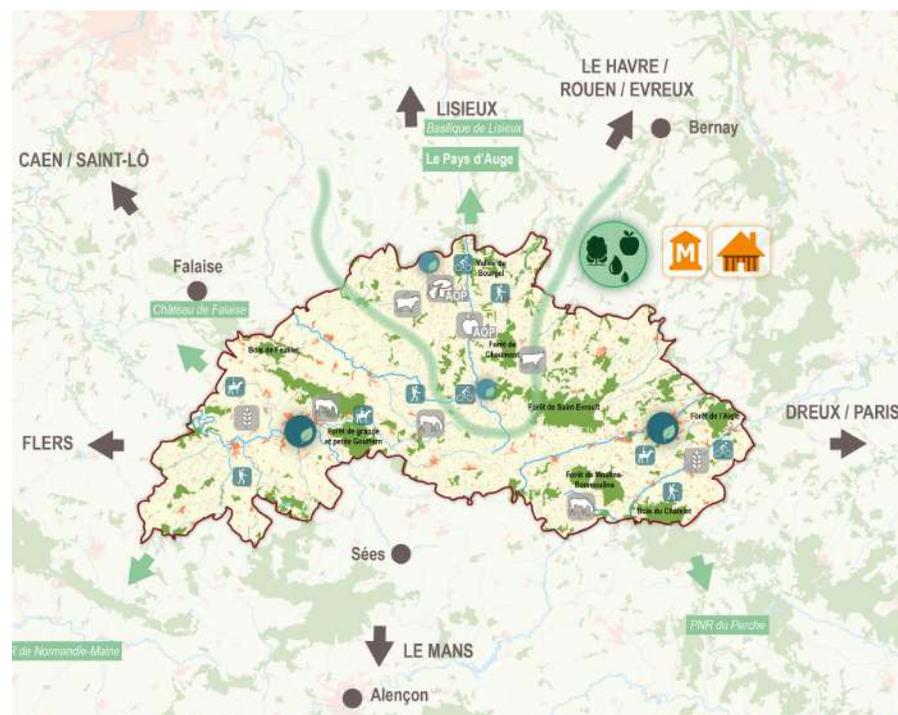
Le maintien voire le renforcement de la qualité paysagère et environnementale dont le P2AO bénéficie aujourd'hui passe par l'affirmation d'une trame verte et bleue, système écologique dynamique en connexion avec les espaces environnants. Cette perméabilité du territoire permet une bonne circulation des espèces et garantit ainsi sa fonctionnalité écologique. De même, il s'agit de préserver durablement ses ressources (eau, boisements...) par leur bonne gestion à la fois qualitative et quantitative.

Le projet du P2AO inclut également l'objectif d'une bonne gestion des risques (inondations, marnières, technologiques...) pour limiter l'exposition des personnes et des biens et ainsi garantir à tous un territoire agréable et sûr sur le long terme, et ce dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus sensible.

L'agriculture faisant partie de l'ADN du territoire, il s'agit de préserver les espaces agricoles productifs et valoriser les productions locales (AOP Livarot, Camembert, Cidre...), à la fois pour maintenir l'identité rurale du P2AO, mais aussi pour en faire un levier de développement et d'attractivité fort. La valorisation des richesses patrimoniales et paysagères (bocages, cours d'eau...) du territoire participe aussi de cette image normande, de qualité, que le territoire désire véhiculer.

C'est donc via l'affirmation de l'exceptionnalité de son cadre de vie que le P2AO souhaite consolider son attractivité auprès des résidents et entreprises, mais aussi des touristes. Le territoire se positionne ainsi comme une destination normande jouant de ses spécificités et de sa diversité (tourisme de nature, culturel, de mémoire, équin...).

Axe 2 : les identités du P2AO



Des productions locales qui font la renommée du territoire

- Les productions cidricoles
- Les productions fromagères
- Les productions céréalières
- L'élevage bovin
- Les activités équines

Des circuits de découverte du territoire à connecter

- Les chemins de randonnée piétonne
- Les circuits vélos et VTT
- Les randonnées équestres

Des espaces paysagers et environnementaux à préserver...

- Les principaux bois et forêts
- La vallée bocagère de la Touques

...En lien avec une gestion adaptée des ressources

Un patrimoine bâti à valoriser

- Une architecture normande à promouvoir
- Un patrimoine culturel, historique... à valoriser
- Des entrées de ville à qualifier
- Une place pour la nature en ville

Une inscription touristique à l'échelle normande

Axe 3. Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

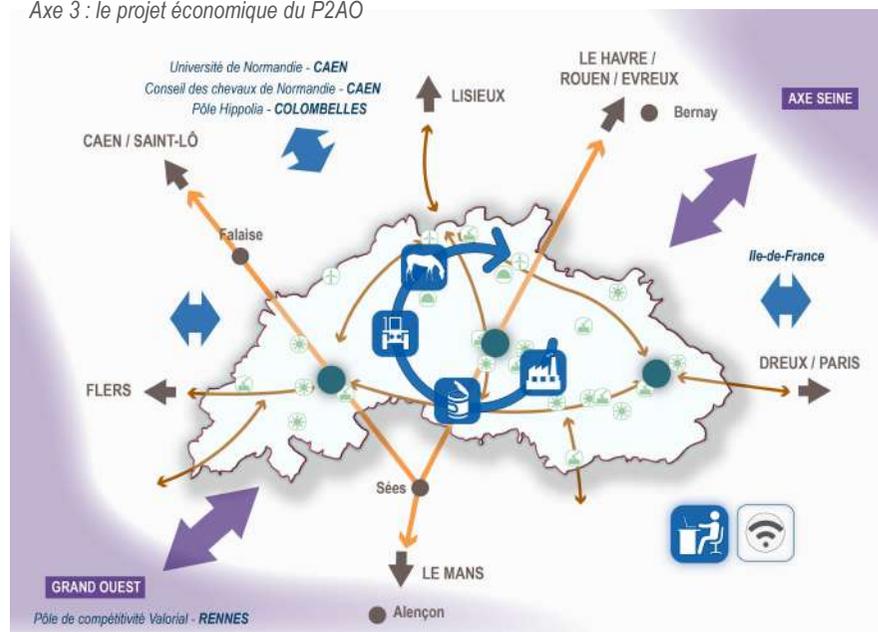
Afin d'améliorer sa lisibilité et son attractivité économique, le P2AO fait valoir les complémentarités de ses différents espaces économiques, en identifiant notamment trois espaces économiques vitrines, connectés aux infrastructures structurantes et donc aux pôles extérieurs, complétés d'un maillage d'espaces d'irrigation économique. Il s'agit pour le territoire de proposer une offre foncière et immobilière économique diversifiée pour répondre aux besoins en évolution des entreprises sur le long terme et ainsi garantir la complétude de leur parcours résidentiel au sein du P2AO.

Il s'agit également d'optimiser l'existant, dans une démarche d'utilisation économe du foncier, tout en mettant l'accent sur la qualité des espaces d'activités (intégration environnementale et paysagère, signalétique, services aux entreprises et salariés...).

Sur la base du tissu économique existant, le P2AO souhaite s'engager dans la structuration de filières complètes (équine, mécanique, agroalimentaire...) dès la formation, productrices de valeur ajoutée, en lien avec les pôles de compétitivité environnants (Caen, Rouen) pour une stratégie de réseaux à l'échelle normande. Il s'agit aussi pour le P2AO d'affirmer une offre tertiaire et de services nouvelle, liée à extension du numérique à l'ensemble du P2AO.

Enfin, dans un contexte de dérèglement climatique, il s'agit d'intensifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et en particulier de la filière-bois. Cette ambition, en plus de permettre une bonne gestion des ressources locales, est aussi source de développement économique local.

Axe 3 : le projet économique du P2AO



- Des activités spécifiques à consolider et à mettre en réseau**
 - Les activités équines
 - Les circuits courts et productions de qualités (AOP)
 - L'industrie agro-alimentaire
 - Les activités industrielles
- Une offre tertiaire émergente à affirmer, en lien avec...**
 - ...Une extension du numérique au territoire, pour permettre l'instauration de nouveaux modes de travailler
- Un territoire inséré dans les flux**
 - Les espaces d'activités vitrines connectés aux grands flux
 - Des synergies économiques et universitaires à développer avec les pôles extérieurs...
 - ...En connexion avec le Grand Ouest et l'Axe Seine
 - Les axes structurants routiers et ferrés
- Des énergies renouvelables à développer pour une meilleure gestion des ressources locales**
 - Le petit éolien
 - Les installations bois-énergie
 - Les unités de méthanisation
 - Les installations solaires photovoltaïques et thermiques

Les ambitions chiffrées

La stratégie portée par l'ensemble du P2AO doit lui permettre de dégager de nouvelles capacités de faire pour assurer son développement futur et être lisible à une échelle élargie :

- Assurer un développement résidentiel afin de limiter le vieillissement de la population et accueillir de nouveaux actifs de toutes qualifications. Cela amène à un objectif de 79 120 habitants à l'horizon 2038 (+ 3 620 habitants) et à un besoin en logements supplémentaires sur le territoire estimé à 5 600 logements.
- Mettre en place les conditions nécessaires à la création d'emplois afin d'assurer au territoire un statut de bassin d'emplois et donc une autonomie renforcée vis-à-vis de l'extérieur. Cette hausse d'emplois a été estimée entre 100 et 130 emplois par an (+ 2 000 – 2 600 emplois à l'horizon 2038), avec un taux de concentration de 103 emplois pour 100 actifs occupés.
- Limiter la consommation d'espace en extension au travers une optimisation de l'existant, des aménagements plus compacts compatibles avec un cadre de vie attractif et durable. Le projet retenu envisage une consommation foncière maximale de 340 hectares à l'horizon 2038, soit 17 hectares consommés par an en moyenne.

2.2 : Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Le DOO traduit réglementairement les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD. Il constitue le document-cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire qui doivent répondre aux objectifs de logements, de transports, d'aménagement commercial et des équipements, de préservation et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Le PADD du SCoT s'organise en trois parties :

Partie 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

L'objectif de cette première partie est d'affirmer une armature territoriale cohérente, au service des différents espaces du P2AO pour une diffusion équilibrée du développement. Un renforcement du maillage d'équipements, services et commerces de proximité, en lien avec le développement des mobilités au sein et entre les différents bassins de vie permettra de conserver le caractère multipolaire et dynamique du P2AO, et ainsi d'asseoir son attractivité.

→ **Orientation 1.1.** : Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer les mobilités durables en interne

1.1.1. Maintenir et améliorer les connexions vers l'extérieur reliant le territoire au Grand Ouest et à l'Axe Seine

1.1.2. Développer des solutions de déplacements durables au sein du Pays pour réduire les temps de déplacement et diminuer les rejets atmosphériques

1.1.3. Accompagner le développement et le déploiement des infrastructures numériques

→ **Orientation 1.2.** : Veiller à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villes et bourgs respectueux de la diversité du P2AO

1.2.1. Structurer l'organisation spatiale du territoire pour un développement d'ensemble au regard de la capacité contributive de chacun

1.2.2. Donner de la lisibilité aux espaces de vie par un redressement démographique

→ **Orientation 1.3.** : Maîtriser la consommation d'espace dédiée au développement résidentiel

1.3.1. Afficher une ambition réaliste dans la lutte contre l'étalement urbain

1.3.2. Privilégier l'enveloppe urbaine

1.3.3. Maîtriser les développements en extension

1.3.4. Concilier qualité et densité pour le développement résidentiel

1.3.5. Limiter l'extension de l'urbanisation des hameaux, et utiliser les STECAL et les changements de destination au service de la stratégie

→ **Orientation 1.4.** : Mettre en place une politique de logements pour valoriser le parc actuel et créer de la diversité dans l'offre

1.4.1. Répondre quantitativement à un besoin d'accueil de la population

1.4.2. Répondre aux besoins d'une diversité de personnes

1.4.3. Lutter contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique et participer à l'amélioration de la qualité de l'air

→ **Orientation 1.5.** : Renforcer la présence d'équipements et de services en adéquation avec les caractéristiques des différents espaces de vie pour optimiser les déplacements

1.5.1. Renforcer les équipements et services de proximité pour un cadre de vie amélioré

1.5.2. Renforcer l'attractivité des centres-villes et bourgs

1.5.3. Affirmer une armature commerciale pour des espaces complémentaires et une réponse à des besoins diversifiés

Partie 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est composé de plusieurs identités de tonalité normande, avec leurs spécificités propres, qu'il s'agit de faire ressortir dans le projet de territoire partagé. La valorisation de ces identités passe par une bonne gestion de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale, ainsi que par une valorisation des productions agricoles locales de qualité (AOP) en lien avec le développement touristique du territoire.

→ **Orientation 2.1.** : Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre de vie naturel

2.1.1. Protéger les réservoirs de biodiversité et gérer leurs abords

2.1.2. Renforcer les continuités écologiques dans une vision dynamique du territoire

2.1.3. Protéger les milieux humides et les cours d'eau : la trame bleue du P2AO

2.1.4. Assurer la disponibilité des ressources dans le temps

→ **Orientation 2.2.** : Gérer les risques pour une expérimentation apaisée du territoire

2.2.1. Prévenir les risques via une mise en œuvre des PPR

2.2.2. Développer une culture généralisée du risque

→ **Orientation 2.3.** : Préserver l'espace agricole et valoriser les productions pour le maintien de l'identité rurale du territoire

2.3.1. Conforter les filières agricoles comme activités emblématiques de la ruralité

2.3.2. Encourager la diversification des activités primaires

2.3.3. Intégrer l'agriculture au cœur des proximités

→ **Orientation 2.4.** : Révéler les richesses patrimoniales et paysagères pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie

2.4.1. Dévoiler le territoire par un urbanisme adapté aux contextes

2.4.2. Renforcer l'accessibilité aux paysages et valoriser le rapport à la nature

→ **Orientation 2.5.** : Affirmer comme destination touristique un arrière-pays normand naturellement généreux

2.5.1. Valoriser l'armature touristique et organiser les parcours

2.5.2. Développer l'e-tourisme

2.5.3. Développer l'offre d'hébergements et d'équipements en lien avec les politiques culturelles, sportives ou de loisirs

Partie 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

La structuration de filières fortes, basées sur le tissu local existant et en lien avec les pôles normands environnants est un levier pour gagner en lisibilité et attractivité à grande échelle, en faisant valoir ses spécificités et savoir-faire. Le P2AO se positionne alors à l'interface de l'Axe Seine et du Grand Ouest, en accroches des dynamiques économiques.

→ **Orientation 3.1.** : Définir une offre foncière et immobilière économique au service d'une nouvelle attractivité économique

3.1.1. Calibrer l'offre économique au regard de l'existant

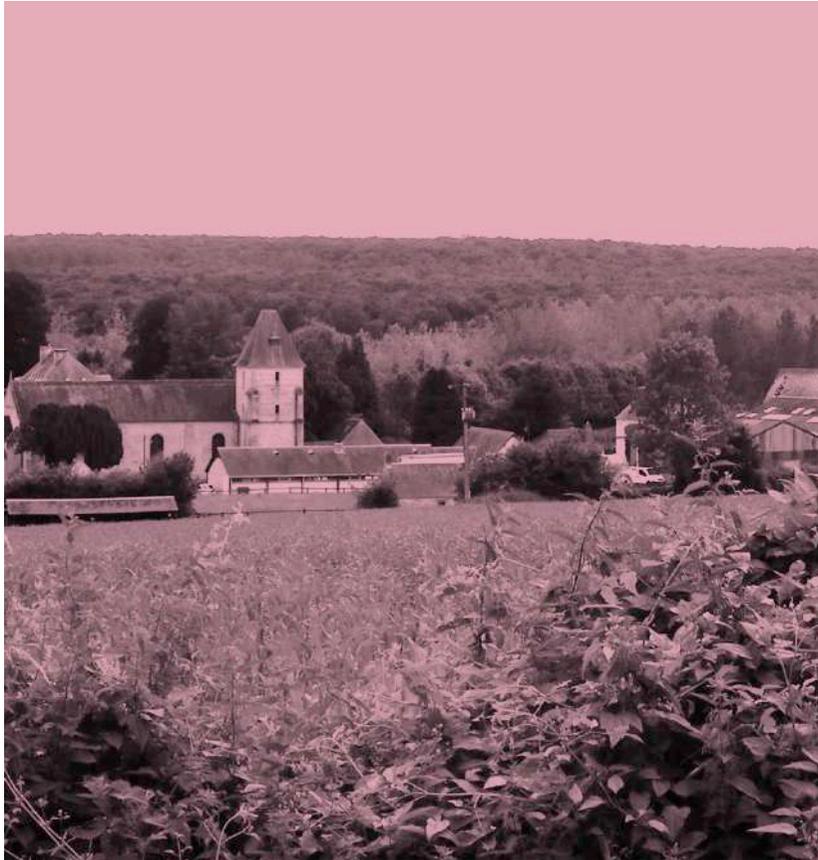
3.1.2. Définir une organisation du développement économique pour une lisibilité de l'offre

3.1.3. Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, adaptable dans le temps

→ **Orientation 3.2.** : Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

3.2.1. Soutenir le développement des énergies renouvelables

3.2.2. Soutenir la mise en œuvre de la transition énergétique



III. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

3.1. : Analyse de l'occupation du sol en 2012

Les données Corine Land Cover rendent compte de l'occupation du sol en 2012, en différenciant espaces agricoles, espaces naturels et boisés, tâches urbaines et surfaces en eau :

- Avec 83% du territoire couvert par des terres agricoles, le territoire du P2AO affirme son caractère rural.
- Près de 9/10^{ème} de la surface de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est couverte par des terres agricoles.
- Les espaces naturels et boisés couvrent 14% du P2AO, nettement plus représentés au sein de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, où se trouvent la forêt de Saint-Evroult, le Bois du Châtelet...
- La tâche urbaine couvre 2% de l'ensemble du P2AO, soit 4 149 hectares au total, ce qui souligne son caractère peu urbanisé.

Répartition de l'occupation du sol en 2012
Source : Corine Land Cover 2012 ; traitement EAU

Répartition de l'occupation du sol en 2012	Espaces agricoles		Espaces naturels et boisés		Tâches urbaines		Surface en eau		Ensemble
	en ha	part de l'EPCI	en ha	part de l'EPCI	en ha	part de l'EPCI	en ha	part de l'EPCI	
CC Argentan Intercom	61 773	86%	8 280	11%	2 088	3%	35	0,05%	72 177
CC des Pays de l'Aigle	42 703	78%	11 182	20%	1 188	2%	-	0,00%	55 073
CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	46 173	87%	6 320	12%	872	2%	-	0,00%	53 365
SCOT P2AO	150 649	83%	25 782	14%	4 149	2%	35	0,02%	180 615

3.2. : Evolution de l'occupation du sol entre 2007 et 2017

Evolution 2007-2017 sur la base des données ETB

Cette analyse de la consommation d'espace se fonde principalement sur les données ETB (Extension du Tissu Bâti), qui permet un suivi annuel de la consommation foncière à l'échelle de la parcelle, et selon les vocations des espaces (depuis 2000 pour l'activité économique).

De 2007 à 2013, **327,9 hectares** ont été consommés à l'échelle du P2AO :

- A plus de 65% à **vocation résidentielle** (et très principalement vers de la **maison individuelle**),
- A 25% à vocation économique.

L'analyse par année de cette consommation foncière révèle qu'une **légère baisse s'observe depuis 2010** (autour de 40 ha par an), ce qui montre l'engagement du P2AO dans des développements urbains vertueux.

Par extrapolation, la consommation d'espace au cours des 10 années précédant l'arrêt du SCoT s'est élevée à **415,4 hectares, soit une moyenne de 41,5 hectares par an**.

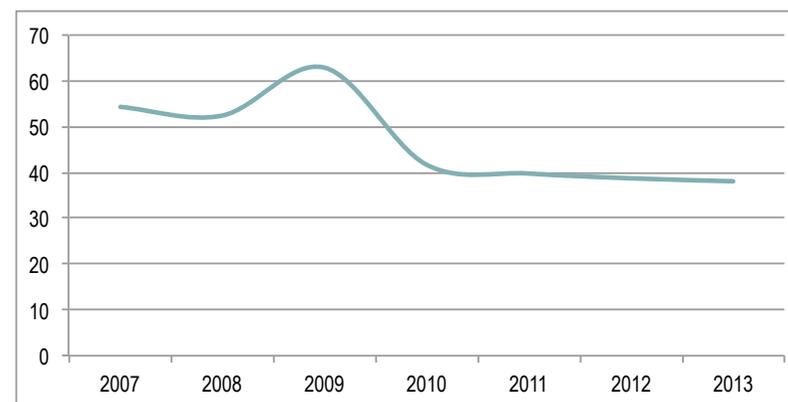
Bilan de la consommation d'espace en extension

En recoupant différentes sources de données (Corine Land Cover, DGFIP, BD Topo et ETB) et en identifiant les limites de chacune, la référence retenue est une consommation moyenne en extension de l'ordre de **42 ha par an en moyenne**.

Vocation des espaces consommés entre 2007 et 2013 inclus
Source : ETB; traitement EAU

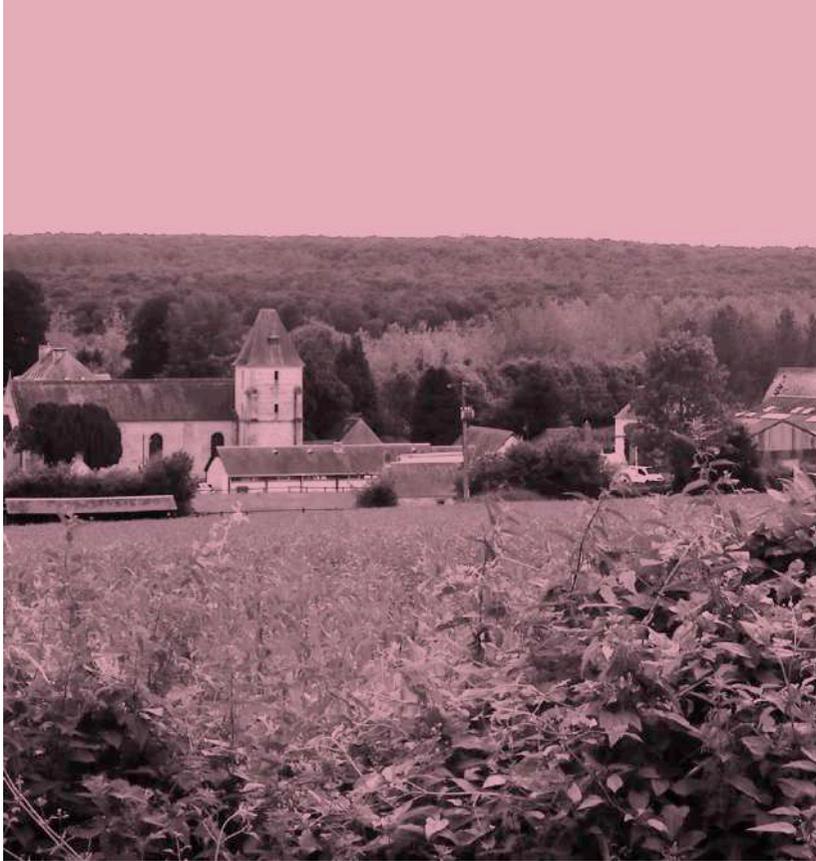
Vocation	Consommation d'espace 2007-2013	
	en ha	en ha/an
Activité économique	82,8	11,8
Appartement	2,2	0,3
Dépendance	9,1	1,3
Equipement public	11,0	1,6
Inconnu	3,3	0,5
Logement mixte	4,2	0,6
Maison	212,3	30,3
Mixte	3,0	0,4
Total	327,9	46,8

Evolution de la consommation d'espace entre 2007 et 2013 inclus
Source : ETB; traitement EAU



Consommation d'espace au cours des 10 dernières années
Source : ETB; traitement EAU

	Consommation d'espace 2007-2013		Consommation d'espace 2014-2017	Consommation 2007-2017
	en ha	en ha/an	en ha	en ha
CC Argentan Intercom	107,9	15,4		
CC Pays de l'Aigle	143,0	20,4		
CC Vallées d'Auge et du Merlerault	77,0	11,0		
Total SCoT	327,9	46,8	87,5	415,4



IV. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4.1. : Finalité de l'évaluation environnementale

Les SCoT doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. D'une manière générale, l'évaluation environnementale a plusieurs finalités importantes :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme, et ainsi s'assurer de la pertinence des choix au regard des enjeux environnementaux du territoire ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques. En expliquant les choix effectués au cours de l'élaboration du document d'urbanisme et l'influence des enjeux environnementaux sur ces choix, l'évaluation est un outil majeur d'information, de sensibilisation et de participation du public et de l'ensemble des acteurs locaux ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme. Ce suivi met en œuvre une appréciation de l'évolution des enjeux sur lesquels le document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences, d'apprécier ces incidences et proposer, le cas échéant, des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

L'évaluation environnementale doit être une démarche progressive, transversale, prospective et territorialisée pour traduire au mieux les enjeux environnementaux et anticiper leurs impacts.

4.2. : Impact du scénario retenu et incidences du SCoT sur l'environnement

Elaborée à partir de différents scénarios prospectifs en matière de démographie, d'habitat, de développement économique et d'équipements, la stratégie de développement retenue par P2AO s'engage en faveur d'une relance de l'attractivité du territoire à long terme, en conciliant développement urbain et respect des enjeux environnementaux locaux :

- Valoriser le patrimoine paysager et naturel du territoire ;
- Préserver les milieux naturels du territoire supports de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver les milieux aquatiques et humides et sécuriser la ressource en eau ;
- Promouvoir les énergies renouvelables en lien avec une organisation locale ;
- Optimiser la gestion des risques ;
- Mener des réflexions pour une gestion globale des déchets à l'échelle du territoire.

Des mesures de réduction et d'évitement des incidences négatives sur l'environnement prévues par le scénario retenu, ont été intégrées aux documents du SCoT.

4.2.1 Paysage et patrimoine

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : modification des paysages perçus par le développement du territoire et les projets à venir, à savoir de nouvelles constructions résidentielles comme économiques (entreprises, industrie) et un développement du tourisme susceptibles de modifier le paysage ou de masquer des vues remarquables et éventuellement nuire à la perception des paysages naturels.

Mesures positives : le SCoT affiche une réelle volonté de renforcer la qualité des paysages du P2AO. Il prévoit ainsi de redynamiser les centre-bourgs à travers un traitement végétal et paysager qualitatif des espaces publics et le développement du commerce local.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : le DOO consacre toute une partie mettant en avant l'objectif de révéler les identités authentiques du territoire, dans lesquelles le paysage occupe une place prépondérante. Les éléments paysagers et de patrimoine porteurs de l'identité locale seront préservés et valorisés par la protection des espaces agricoles, le renforcement des circuits de proximité, une valorisation touristique des espaces paysagers d'intérêt, et une utilisation de matériaux de qualité dans les futurs aménagements. Par ailleurs le SCoT insiste fortement sur la qualité de l'intégration paysagère à travailler pour tout futur aménagement, notamment la prise en compte du tissu urbain existant afin de donner une cohérence à l'enveloppe urbaine. En particulier, le SCoT recommande de s'appuyer sur les chartes des Pays, chartes paysagères et charte du PNR Maine Normandie pour assurer une intégration paysagère des projets d'aménagement dans le respect des spécificités de chaque Pays. Le déploiement d'un maillage de voies douces est largement encouragé pour dépasser les ruptures créées par les infrastructures, et améliorer la qualité paysagère des voiries.

4.2.2 Biodiversité et Trame Verte et Bleue

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : elles sont liées aux objectifs de développement du territoire, avec 250ha d'extensions urbaines d'ici 2030 induisant nécessairement des besoins en termes de nouvelles artificialisations des sols jusqu'à maintenant préservés de l'urbanisation. Les nouvelles constructions pourraient potentiellement porter atteinte aux espaces participant à la Trame Verte et Bleue, d'autant plus que le territoire possède un patrimoine naturel important (nombreuses ZNIEFF de type 1 et 2, sites Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope...).

Incidences positives : le SCoT aura des effets positifs à court, moyen et long terme pour la Trame Verte et Bleue dans la mesure où il fixe des orientations

ambitieuses sur ce thème, notamment concernant la protection des réservoirs de biodiversité et la préservation et développement des corridors écologiques.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : la fragmentation des habitats sera très limitée grâce à la protection des réservoirs biodiversité identifiés (incluant les périmètres de protection de la biodiversité), et la conservation d'espaces de respiration au sein de l'enveloppe urbaine. Le SCoT garantit le respect des prescriptions Natura 2000, ainsi que la mobilité des cours d'eau en encourageant la renaturation de leurs abords, le respect de zones tampon non constructibles et en limitant les obstacles à l'écoulement. La préservation et le développement de la trame bocagère du P2AO constitue une orientation majeure du SCoT pour la Trame Verte et Bleue puisqu'elle assure l'établissement des continuités écologiques à l'échelle du territoire et de limite les ruptures, notamment en zone agricole. Enfin, le SCoT met l'accent sur le développement de la nature en ville et village pour faire pénétrer la biodiversité souvent pauvre en milieu urbain, notamment en lien avec la mise en place d'un maillage de cheminements doux.

4.2.3 Ressource en eau

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : les objectifs de développement du SCoT vont engendrer dans les années à venir une augmentation de la consommation en eau potable, de la quantité des eaux usées et potentiellement, du ruissellement des eaux pluviales en raison d'imperméabilisation accrue des sols.

Incidences positives : le SCoT porte une attention particulière à la préservation et la gestion de la ressource en eau en vue de satisfaire les besoins en eau potable à long terme. Il vise également la limitation de l'imperméabilisation des sols pour limiter les pollutions et ainsi améliorer la qualité de l'eau.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : le SCoT cherche à préserver la ressource en eau potable actuellement vulnérable, en sécurisant l'approvisionnement et en optimisant sa consommation. Le DOO affiche

notamment un objectif d'adapter les dynamiques d'aménagement aux capacités naturelles du territoire afin de maîtriser les impacts du SCoT. En particulier il s'agit d'organiser une gestion globale de l'eau à l'échelle du territoire, en passant notamment par un zonage d'assainissement sur l'intégralité du P2AO et la mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle pour limiter les risques d'inondations et de pollutions diffuses. Enfin, le DOO prévoit d'améliorer la connaissance et de protéger et restaurer les zones humides, à délimiter dans les documents d'urbanisme.

4.2.4 Climat et énergie

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées aux projets de développement à venir.

Incidences positives : le SCoT affirme la volonté de réduire la demande en énergie du territoire, notamment dans une logique de réduction des besoins liés aux nouvelles constructions, ainsi que la volonté d'inscrire le territoire dans une dynamique de développement durable pour la gestion de l'énergie, et donc le recours aux énergies renouvelables dans une logique de diversification et de pérennisation de la ressource.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : Le DOO fixe des mesures promouvant l'exemplarité énergétique et les installations énergétiquement vertueuses, avec un objectif global de soutenir les filières concourant à l'amélioration des performances énergétiques et les économies d'énergie. Il encourage ainsi à privilégier la rénovation énergétique par une approche bioclimatique dans les opérations d'aménagement, de valoriser l'éco-construction en sollicitant des matériaux locaux, et à soutenir les énergies renouvelables, en particulier la filière bois-énergie au fort potentiel en P2AO, en lien avec le développement de la Trame Verte et Bleue et du bocage. Enfin, le DOO porte une attention au renforcement des déplacements doux et des réseaux de distribution locaux pour optimiser les déplacements sur le territoire et limiter l'utilisation des véhicules thermiques.

4.2.5 Risques et nuisances

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : Augmentation du nombre de personnes et de biens potentiellement exposés aux risques et aux nuisances, liée aux projets de développement à venir.

Incidences positives : Le SCoT affirme la volonté de protéger le territoire des risques naturels, technologiques et des nuisances.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : Le DOO prévoit un ensemble de mesures visant à règlementer l'urbanisation par rapport aux risques par le biais de la mise en œuvre des PPR, qu'ils soient naturels ou technologiques et ainsi à sécuriser les populations. Aucune urbanisation n'est autorisée en secteur à risque d'inondation, et le DOO prévoit de limiter ce risque par l'implantation de nombreux espaces végétalisés et le déploiement d'une trame bocagère en lien avec la trame verte et bleue. Il encourage la gestion des eaux à la parcelle par des espaces paysagers. Le DOO prévoit également de mettre en place des mesures dans les documents d'urbanisme pour limiter les risques d'infiltration du gaz radon dans le bâti, en particulier les logements et équipements accueillant du public. Enfin, l'encouragement des mobilités alternatives a pour objectif de garantir une bonne qualité de l'air.

4.2.6 Gestion des déchets

Incidences négatives potentielles, évitées et/ou réduites grâce aux mesures signalées ci-après : augmentation de la production de déchets inhérente aux objectifs de développement du SCoT et des projets à venir. Production de déchets de chantier, en lien avec les nouvelles constructions du territoire.

Incidences positives : Le PADD affiche une volonté de poursuivre les efforts de réduction à la source des déchets à l'échelle du territoire en accompagnant les

collectivités à la sensibilisation de leurs habitants et en développant des filières de valorisation des déchets.

Mesures d'évitement et de réduction intégrées dans le DOO : il prévoit des mesures en faveur du tri des déchets, notamment la mise en place d'une collecte sélective pour les opérations de logements collectifs et la diversification de la filière déchets. La matière et déchets organiques seront valorisés en amont par une filière de bois locale et des espaces de traitement permettant de créer ou renforcer une économie circulaire. Le stockage des déchets sera par ailleurs optimisé par la mise en place de plateformes de préparation et transfert des déchets au plus près de leur production. Enfin le DOO recommande de sensibiliser les habitants et entreprises productrices de déchets (BTP, industriels, ...) pour limiter la production de déchets.

4.3. : Incidences par secteur

Les principales sensibilités environnementales ont été croisées avec les secteurs potentiels de développement urbain du SCoT, afin de dégager **les secteurs à enjeux environnementaux forts** et de vérifier que l'environnement a bien été pris en compte dans les prévisions de développement de ces secteurs.

Concernant les secteurs de développement, ont été prises en compte les communes correspondant aux polarités urbaines majeures (Argentan, L'Aigle) et les polarités d'équilibre centrales (Vimoutiers, Gacé) qui présentent le potentiel de développement le plus conséquent dans le projet de territoire.

Concernant les sensibilités environnementales, ont été observés les protections et recensements liés à la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles régionales, réservoirs et corridors de la Trame Verte et Bleue), les zones liées au caractère exceptionnel du paysage (monuments inscrits et classés, ZPPAUP/AVAP, espaces naturels sensibles), les risques naturels et technologiques principaux (Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)) et la protection des ressources (vulnérabilité nitrates, captages d'eau potable, périmètre de protection des captages).

Pour chaque secteur, croisé avec chaque « groupe de sensibilité environnementale » (paysage, biodiversité, risques et nuisances, gestion des ressources), ont été présentées les potentielles incidences du SCoT, et les mesures d'évitement ou de réduction associées. (Pour plus détails, se référer à l'étude complète figurant dans le rapport de présentation).

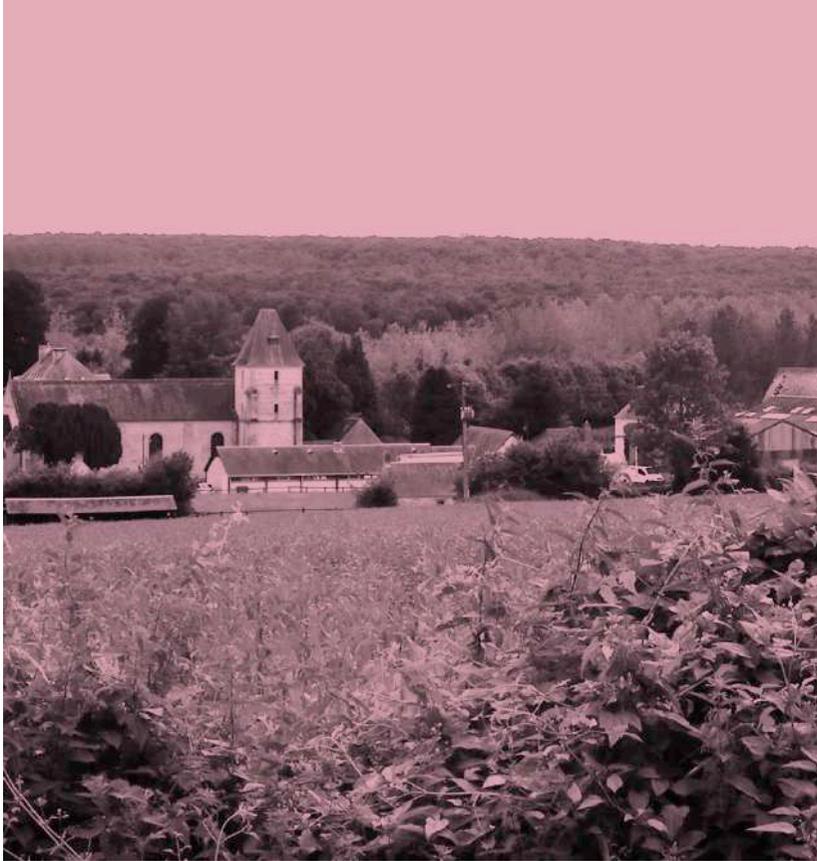
Les enjeux environnementaux sont bien pris en compte dans chaque secteur notamment :

- les enjeux de consommation de surfaces naturelles et agricoles, qui est limitée par la mise en place d'objectifs chiffrés de consommation de l'espace,
- les enjeux de préservation de la trame verte et bleue, qui sont pris en compte par la mise en place d'objectifs de préservation spécifique à chaque milieu (milieux forestiers, humide, aquatique, bocagers...).
- les enjeux liés aux déplacements qui sont pris en compte par des objectifs de développement de transports alternatifs aux véhicules motorisés (modes actifs, transport en commun, covoiturage,...) inscrits au sein du PADD et du DOO.

4.4. : Incidences sur les sites Natura 2000

Le SCoT marque sa volonté de protéger la biodiversité et notamment les sites Natura 2000, par un ensemble de mesures en faveur des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Des mesures et prescriptions spécifiques aux sites Natura 2000 ont été déclinées au sein du PADD et du DOO (interdiction ou limitation stricte des constructions dans les réservoirs, protection des abords, ...).

L'ensemble de ces mesures et prescriptions permet d'éviter les impacts négatifs sur l'ensemble des sites Natura 2000 présents sur le territoire du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche.



V. ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles, des risques et des pollutions.

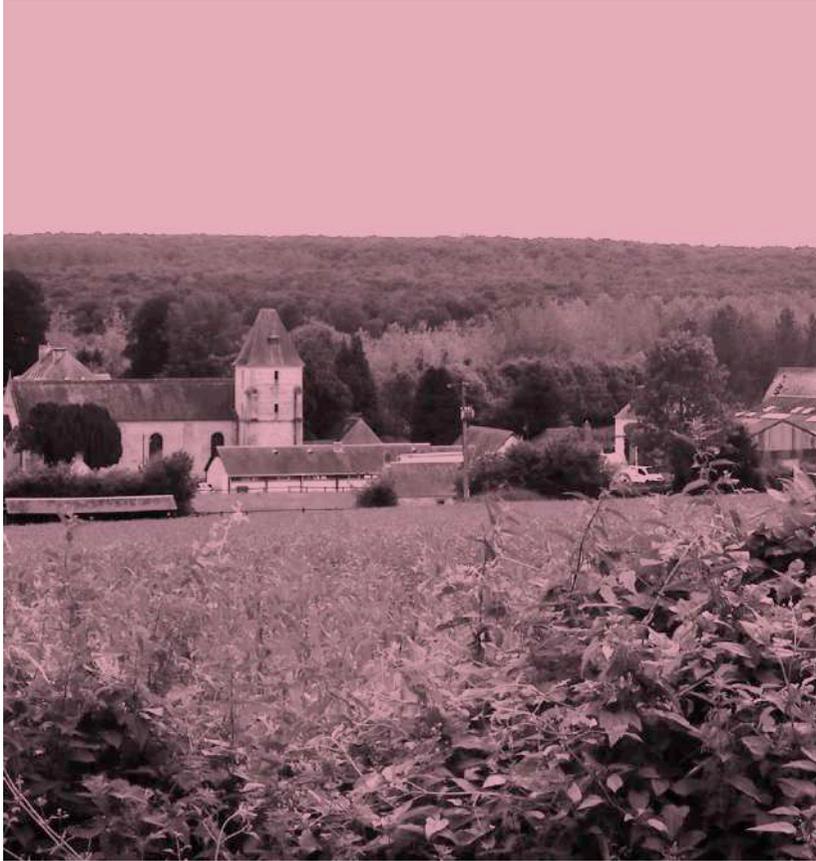
Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport aux échelles territoriales plus grandes ou aux planifications sectorielles particulières (ressource en eau, énergies, numérique...).

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 141-3, L 131-1 et L-131-2 du Code de l'Urbanisme et compte-tenu du contexte local, **le SCoT doit être compatible** avec les documents suivants :

- La Charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine,
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :
 - Le SDAGE Loire-Bretagne
 - Le SDAGE Seine-Normandie
 - Le SAGE Orne Amont
 - Le SAGE Risle et Charentonne
 - Le SAGE Iton
 - Le SAGE Avre
 - Le SAGE Sarthe Amont
 - Le SAGE Orne Moyenne
- Les Plans de Prévention des Risques :
 - Le PPRI du bassin de l'Orne Amont
 - Le PPRI de la Risle à l'Ouest
 - Le PPRT portant sur l'établissement Totalgaz au Merlerault
 - Le PPRT portant sur l'établissement Agrial à Argentan
- Le fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Normandie

De même, **le SCoT prend en compte** :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse Normandie
- Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de Basse Normandie
- Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) :
 - Le PCET de l'Orne
 - Le PCET du Pays d'Ouche
- Le Schéma départemental des carrières de l'Orne
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Orne (SDTAN)
- Le rapport d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Normandie



VI. PHASES DE REALISATION DU SCOT ET SUIVI DU PROJET

Les phases de réalisation du SCoT

Le SCoT prévoit un phasage de la programmation économique comme suit :

Les besoins fonciers des espaces économiques du SCoT à l'horizon 2038 et leur phasage dans le temps

	Besoins en extension à l'horizon 2038 (en ha)	PHASE 1 2018-2027	PHASE 2 2028-2038	Articulation avec les infrastructures routières
CDC Argentan Intercom				
Argentan / Fontenai-sur-Orne / Sarceaux	40	23	22	A88 / RD926
Espaces d'irrigation économiques	5			
CDC Pays de l'Aigle				
L'Aigle / Rai / Saint-Sulpice / Saint- Symphorien-les-Bruyères / Saint- Ouen-sur-Iton	40	25	25	RD926
Espaces d'irrigation économiques	10			
CDC Vallées d'Auge et du Merlerault				
Gacé / Croisilles	10	15		A28
Espaces d'irrigation économiques	5			
TOTAL SCoT du P2AO	110			

Le phasage lié à l'évaluation des indicateurs

Article L. 143-28 du Code de l'Urbanisme

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »

Les indicateurs déterminés dans la pièce 1.7b du SCoT « Indicateurs de suivi de mise en œuvre du SCoT » permettront de donner un tableau cohérent et global de l'analyse des résultats du SCoT.

Certains indicateurs seront évalués annuellement ou tous les 3 ans (voir chapitre dédié), dès lors que les données facilement accessibles permettent de mieux cerner les évolutions sur un temps plus court. D'autres, au contraire, le seront après une première période de 6 ans.

Au terme de ces six années, un rapport sera effectué après une deuxième période de la même durée (6 ans).

Une dernière évaluation sera effectuée au terme de l'échéance du SCoT en 2038.

Il est clair qu'il n'est pas question ici d'une réalisation phasée du SCoT mais de la définition de plusieurs séquences d'évaluation, qui pourront entraîner des ajustements au besoin.